Bruno Chaumet 8, Rue Emile-Gilbert 75012 Paris Tél.:

> Mairie A l'attention de monsieur le Maire 9, Rue Gabriel-Guillot 89570 Neuvy-Sautour

> > Paris, le 15 septembre 2021

Objet: Avis de consultation du public sur les communes de Neuvy-Sautour, Beugnon, Soumaintrain, Turny et Vénizy (arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2021-203 du 6 juillet 2021) suite à une demande d'installation d'un poulailler industriel Route de la Chappe à Neuvy-Sautour (89570) – Demandeur : SCA du Pichis

Courier envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception n° 1A 172 822 8469 1

Monsieur le Maire,

Ayant une maison au 26, Rue Sainte-Catherine à Linant (commune de Turny), je suis concerné par l'avis de consultation cité en objet.

Par cet avis, j'ai appris le projet d'installation d'un poulailler industriel à Neuvy-Sautour qui comprendra 39.600 volailles.

Il est prévu que tous les 41 jours, l'ensemble des volailles sera conduit à un entrepôt d'abattage et remplacé par de nouveaux poussins.

Le délai de 41 jours, extrêmement réduit, implique nécessairement l'utilisation de produits chimiques ou vétérinaires à haute dose et donc une pollution des sols par ces produits et toutes les déjections des animaux. Si une pollution devait être responsable de problèmes sanitaires ou de sécurité, je ne manquerais pas de mettre en cause la responsabilité de l'Etat français.

De plus, ceci ne peut que produire des volailles de mauvaise qualité alors que de plus en plus, l'attention du public est portée sur la qualité des aliments.

Puisque la surface du poulailler sera de 1.800 m², un rapide calcul indique que chaque volaille disposera d'un espace correspondant à un carré de 21 cm de côté. On est en droit de s'interroger sur le bien-être animal dont il est de plus en plus question ; ne serait-on pas plutôt vers la maltraitance animale ?

Le nombre 39.600 volailles est juste en dessous de la limite (40.000 volailles) au-dessus de laquelle une étude d'impact doit être menée. Comment peut-on être certain que ce nombre sera respecté ?

L'implantation d'un tel poulailler aura les conséquences suivantes, qui sont en fait des nuisances :

- nuisances sonores avec un trafic intensif de camions, olfactives avec l'épandage,
- dépréciation des biens fonciers pour les habitations aux alentours.
- risque d'aggravation du taux de nitrates et de phosphates dans la rivière Yonne du fait de l'épandage.

Alors qu'il y a déjà un site de transformation des volailles à Chailley (situé à une dizaine de kilomètres de Neuvy-Sautour), j'ai appris qu'il y avait de nombreux autres projets d'implantation de poulaillers industriels dans le département de l'Yonne, ce qui va accentuer toutes les nuisances déjà mentionnées.

J'ai pris connaissance des courriers électroniques que vous ont envoyés M. et Mme Dessarts ainsi que Mme Nathalie Cronier que je soutiens pleinement.

Cet été, le magazine *Le Point* a publié un article sur l'enlaidissement progressif des villages et petites villes en France. J'espère vivement que notre région, le Florentinois, sera préservée d'un tel méfait.

Je souhaite que toutes ces alertes vous feront renoncer à ce projet pour préserver la beauté et la qualité de vie dans l'Yonne ; cela ne pourra qu'augmenter l'attrait de notre région sur les jeunes générations.

Je vous prie, Monsieur le Maire, de croire à l'expression de ma considération distinguée.

> Lhamel

Copie à:

- Monsieur le Préfet de l'Yonne,
- Madame Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique
- Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC sur les communes de NEUVY-SAUTOUR, BEUGNON, SOUMAINTRAIN, TURNY et VENIZY

Consultation publique - SCEA du Pichis - Elevage avicole à Neuvy-Sautour

Joël et Nicole Mercadal

89570 Turny

à

Monsieur le Préfet

Monsieur,

Nous tenons à manifester notre opposition à ce projet d'implantation de poulailler industriel sur la commune voisine de Neuvy-Sautour et d'épandages sur celle-ci et sur les communes avoisinantes dont la nôtre.

Nous agissons, ainsi que nos élus, pour améliorer notre cadre de vie dans ses composantes: qualité de l'eau, santé, urbanisme, paysages,...: consultations pour l'élaboration du PLU de Turny, demande de protection des captages, de limitation de l'artificialisation des sols, demande prise en compte pour une interdiction de la RD112 aux poids lourds de plus de 19T,...

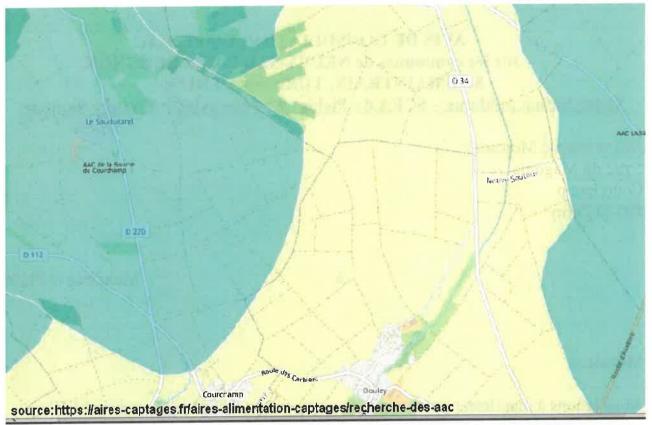
Ces efforts seraient donc contrecarrés par ce projet obsolète visant à une exploitation privée, industrielle, intensive et néfaste à l'environnement et aux habitants ?

Pour Turny:

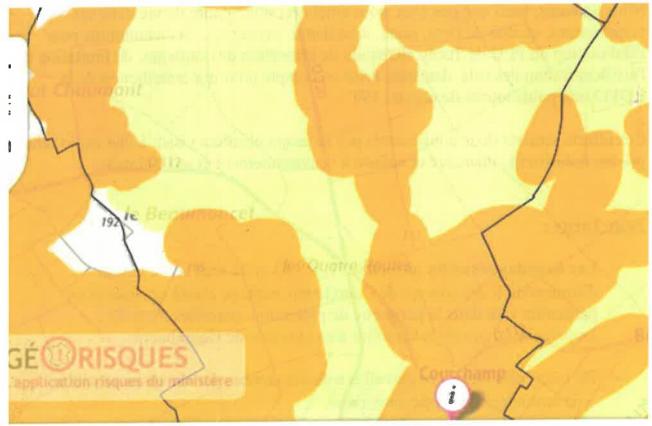
- Les épandages sur les parcelles 51, 52, 53 et 21 sont sur le bassin d'alimentation des sources de Courchamp, captage classé sensible et en particulier sont dans le périmètre de protection :parcelles 51 et 52;
 La parcelle 21 jouxte le réservoir d'eau potable de Courchamp.
- De façon plus large, ces parcelles sont concernées par les zones sensibles

- de remontées de nappe phréatique,

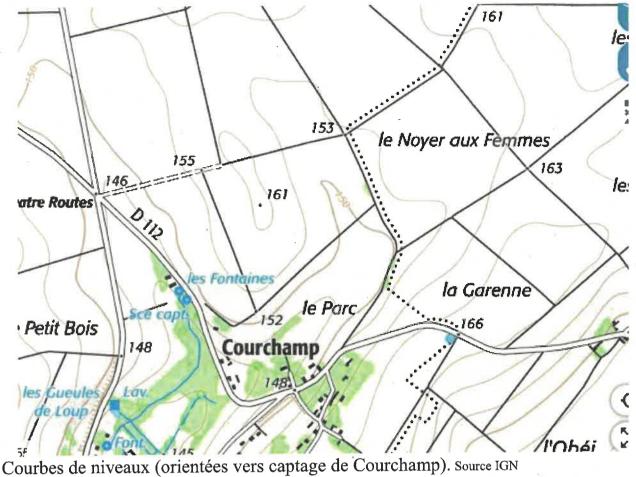
- de pente et ruissellement dirigés vers le captage de Courchamp.
- d'exposition au retrait gonflement des argiles.



AAC captages Courchamp / Lasson.



carte retrait gonflement des argiles - Courchamp.



Nous nous inquiétons donc en raison d'épandages et de stockages en bout de champs avec leurs lots d'intrants sur des zones sensibles (entre autres) alors que l'amélioration de la qualité de l'eau est devenue un enjeu primordial.

Nous sommes déjà dans des communes en zone vulnérable avec des taux de nitrates dans les eaux superficielles et profondes qui dépassent fréquemment 50mg/l et la situation ne cesse de se dégrader avec le changement climatique.

Le ruissellement des eaux de la parcelle 21 va vers l'aire de captage de Courchamp mais également vers le hameau : 200m en pente vers la plus proche habitation et ce ruissellement suit également la RD112.

En hiver, on constate pendant quelques jours la présence d'une étendue d'eau au lieudit « le parc » où l'on peut voir des canards et des hérons.

Le stockage et l'épandage vont également et certainement provoquer des nuisances sonores et olfactives dont nous bénéficions déjà occasionnellement par les effluves venant de Chailley.

Nous nous alarmons aussi d'une augmentation du trafic de poids lourds sur la route RD112, déjà très dangereuse car totalement inadaptés aux poids lourds (déjà interdite aux + de 19T), avec le risque d'être impraticable et fragilisée définitivement après avoir été soumise aux ruissellements, remontées de nappe et retrait gonflement d'argiles.

Pour l'ensemble du projet :

L'AAC de Lasson ainsi que des cours d'eau sont également concernés par les problématiques des cultures et épandages.

La construction d'un poulailler de 1800m2 de superficie va à l'encontre des recommandations en matière d'urbanisme et d'occupation des sols qui prônent la limitation de l'artificialisation et de l'imperméabilisation des sols, étant à noter que Neuvy-Sautour ne bénéficie pas d'un PLU.

Les habitants de Neuvy-Sautour peuvent craindre une dévaluation immobilière et une dégradation de leur environnement (points de vue, nuisances visuelles, sonores et olfactives, et même éventuellement sécurité sanitaire).

Ils seront touchés par le trafic des Poids lourds dans les rues du village lié au transport de l'alimentation des volailles et à celui des volailles allant à l'abattoir de Chailley et à celui qui impacte en particulier la RD112, déjà bien dangereuse, où en particulier à la hauteur des hameaux de Boulay et Courchamp deux poids lourds ne peuvent pas se croiser et où l'interdiction aux PL de plus de 19T n'est pas toujours respectée, les conducteurs suivant le GPS.

L'élevage intensif a recours pour des contraintes sanitaires à l'utilisation de produits chimiques, il est particulièrement émetteur de Gaz à effets de serre en lien avec la production des poulets (ventilation, extracteurs d'air, chauffage) et le carburant pour le transport des volailles.

Comment être certain que le nombre de 39600 bêtes (évitant le seuil de l'autorisation avec étude d'impact et enquête publique à partir de 40 000 emplacements) sera bien respecté?

Même s'il respectait totalement les contraintes liées à la réglementation de ce type d'élevage intensif, celui-ci est obsolète par le devoir désormais de prendre en compte les impératifs liés au changement climatique et à la prise de conscience que l'évolution vers une autre agriculture est absolument nécessaire.

Les pouvoirs publics ont, à plusieurs occasions, dénoncé les élevages en batterie. La majorité de la population française y est opposée.

La création d'élevages industrialisés de volailles va donc clairement à contre-courant du souci qui fait aujourd'hui consensus, celui de respecter le monde animal, celui de la défense de l'environnement toujours souillé par les pollutions engendrées par ce type d'élevage et celui de la recherche de qualité dans l'alimentation, élément majeur de santé publique.

Le projet d'un élevage industriel de volailles à Neuvy-Sautour ne peut pas être soutenu.

Nous vous prions, Monsieur, d'agréer nos respectueuses salutations.

Turny, le 17 septembre 2021

Nicole Mercadal, Joël Mercadal,